

Séance du : 14.12. 2010

Nombre de Membres		
Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

L'an deux mil dix et le quatorze décembre, vingt et une heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEBAT Serge, Maire.

Date de Convocation

9.12.2010

Présents : Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, IRIGOYEN Bruno, LEGRAND Clément, PAILHAS Michel, FERRER Alain, LAPORTE Christophe.

Mmes URRICARIET Cécile, BERTHIER Aline, GESTAIN Josiane

Date d'affichage

9.12.2010

Absents excusés : Mrs DHUGUES J.L, DUCASSE Christophe
Mmes CARRERE Annie, LOISELLE Elodie

Secrétaire : Mr LEGRAND Clément

Objet de La Délibération : Centre de gestion : adhésion au service chômage

Le maire expose :

- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.
- Considérant la complexité de la réglementation en matière d'indemnisation chômage et donc la nécessité de demander au centre de gestion de traiter les dossiers de demande d'allocations de chômage ainsi que d'en assurer le suivi.
- S'agissant d'une mission facultative du centre de gestion, cette prestation ne pourra intervenir que dans le cadre d'une convention dont le projet nous a été transmis.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr DEBAT Serge, Maire, à signer la présente convention, et de lui donner tous les pouvoirs pour le traitement de ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le :

Et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois, et an ci-dessus.
Certifié conforme, au registre des
délibérations
Signé par les membres présents,
Le Maire, Serge DEBAT